

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission spéciale Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES AUDITIONS

Vendredi 7 mars 1997

SOMMAIRE

AUDITION DU LIEUTENANT NEES

(Orateurs: Lieutenant Nees, MM. Hostekint, Verhofstadt, Mahoux, Ceder, Anciaux, Mme Dua, MM. Destexhe, Caluwé et Mahoux.)

AUDITION DU MAJOR PODEVIJN

(Orateurs: Major Podevijn, MM. Verhofstadt, Jonckheer, Mahoux, Ceder, Hostekint, Mme Dua et M. Anciaux.)

AUDITION DU COLONEL VINCENT

(Orateurs: Colonel Vincent, MM. Mahoux, Hostekint, Ceder, Destexhe, Caluwé, Verhofstadt, Anciaux, Jonckheer, Mme Dua, Mme Willame-Boonen.)

Le Compte rendu analytique des auditions qui se déroulent à huis clos est distribué
uniquement aux membres de la commission

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 14 h 25 m.

AUDITION DU LIEUTENANT NEES

M. le Président. - La commission examine les questions sur le climat anti-Belge au Rwanda et les préparatifs des massacres. Dans ce cadre, nous interrogeons le lieutenant Nees, l'officier S2 chargé de réunir les informations pour KIBAT 1. Je voudrais d'abord poser une question qui ne porte pas sur le fond de l'affaire. Combien de rapports le lieutenant a-t-il rédigé durant son séjour à KIBAT 1 et qui étaient les destinataires ? Est-il encore lui-même en possession de tous ces rapports ou où peut-on les trouver ? Je demande cela parce que nous n'avons retrouvé qu'une dizaine de rapports. Il semble qu'on en ait rédigé 29. La commission aimerait disposer de tous les rapports.

J'en arrive aux questions sur le fond: que savait le lieutenant du climat anti-Belge au Rwanda ? Pouvait-il conclure qu'il y avait une menace pour les expatriés belges. De quelles informations le lieutenant disposait-il sur les menaces ou la préparation d'un génocide ? Qui en était responsable ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Je voudrais tout d'abord témoigner ma sympathie aux proches de nos collègues décédés.

Je ne ferai pas un rapport aussi détaillé que mon prédécesseur parce qu'un officier d'information préfère écouter et se taire que parler.

Le chiffre de 29 rapports peut être exact. J'ai entamé la rédaction de rapports à partir du moment où j'y ai été autorisé par le colonel Marchal, c'était autour du 16 janvier. Mon dernier rapport date du 11 mars; date à laquelle De Cuyper a pris ma succession.

Les rapports étaient quasiment rédigés chaque jour ou tous les deux jours. Le premier destinataire de ces rapports était le commandant de KIBAT, c'est-à-dire le lieutenant-colonel Leroy. Les rapports contiennent un aperçu des informations, des rumeurs, des faits et des pamphlets dont nous avons eu connaissance.

Les rapports étaient transmis intégralement au colonel Marchal. Le colonel Leroy n'avait pas le temps ni les moyens de filtrer ces informations. C'est pourquoi il transmettait les rapports au secteur. Par après, j'ai vu que les rapports avaient également été transmis au COps. Moi-même, je transmettais les rapports au comité I et à l'auditorat militaire.

M. le Président. - Tous les documents étaient-ils communiqués au comité 1 ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Oui, on faisait une copie et je recevais la chemise en retour. Plus tard, les documents ont été transmis à l'auditoriat militaire qui ne les a pas restitués. Actuellement, je ne possède plus tous les rapports. Je pense que le lieutenant-colonel Leroy en possède encore une copie.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Je remarque que le président est étonné. N'a-t-il pas reçu ces rapports ?

M. le Président. - Le comité 1 ne nous a transmis que le rapport n' 22.

Lt. Nees (en néerlandais). - Je répondrai maintenant à la question de savoir si nous étions informés de l'existence d'un climat anti-Belge. Le 3 novembre, je suis arrivé chez les paras. Le 18 novembre, les premiers éléments de KIBAT sont partis au Rwanda. Du 3 au 11 novembre, nous avons reçu à titre de préparation une note générale du SGR où il n' était question que de généralités et nullement d'un climat anti-Belge. Quelques petites phrases mentionnaient toutefois l'existence de milices de jeunes. La deuxième partie des préparatifs consistait à inviter des personnes qui avaient été au Rwanda, je pense à des collaborateurs de la RTBF, de la Croix-Rouge et de Radio Vlaanderen. Nous avons obtenu plus de détails d'eux que par les notes du SGR.

Nous avons entendu parler pour la première fois du « Réseau Zéro ».

Je suis parti le 18 novembre. La population rwandaise était assurée par notre présence. Nous avons vite constaté que la population et surtout les enfants étaient mal informés ou de manière unilatérale sur la venue de la MINUAR et sa mission.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - La décision du gouvernement belge n'a été prise que le 19 novembre mais le lieutenant raconte qu'il est déjà parti le 18.

M. le Président. - La commission sait que les premiers éléments de KIBAT étaient déjà au Rwanda le 19 novembre.

Lt. Nees (en néerlandais). - Nous avons noué les premiers contacts avec la population dans l'école des pères. Les élèves nous ont entre autres posé les questions suivantes: étions-nous venus pour combattre les ennemis des Hutus ? Etions-nous venus pour aider les Tutsis à prendre le pouvoir ? A mon sens, il n'était pas question d'un climat anti-Belge mais bien de désinformation sur la venue de la MINUAR. Le renforcement du climat anti-Belge durant les mois de décembre à février était dû au fait que l'homme de la rue n'a jamais reçu des informations détaillées sur l'objectif de la MINUAR. Par contre, la RTLTM pouvait diffuser sans aucune restriction de la propagande contre la Belgique dans presque tout le Rwanda. Un élément important est que les personnes séjournant dans les camps étaient très sensibles à cette propagande. Les Nations Unies ont ainsi raté une occasion de s'adresser aux Rwandais.

La confiance initiale des Rwandais a également disparu progressivement. Dans la nuit du 16 au 17 novembre, un massacre eut lieu près de Ruhengeri où il y eut 40 morts.

Le général Dallaire a dit que l'on entamerait une enquête. Plusieurs enquêtes ont effectivement été entamées, mais elles n'ont jamais donné de réponse adéquate à la question de savoir ce qui s'est passé. La confiance a disparue progressivement.

Pour le citoyen rwandais, la MINUAR était synonyme de présence belge. C'est le KIBAT qui a introduit le bataillon FRP à Kigali. A partir de janvier, le nombre et le caractère des messages de la RTLM ont dès lors augmenté.

Avant, les commentaires sur RTLM étaient limités, mais à partir de ce moment-là, la radio profitait de chaque occasion pour discréditer la Belgique.

Il y a eu un certain nombre d'incidents où KIBAT était intervenu de façon correcte et où la RTLM a abusé de la situation. Je pense à l'hélicoptère belge qui aurait soi-disant braqué des mitrailleuses sur la résidence présidentielle. Le 20 janvier, nous étions présents à une rencontre avec M. Twagiramungu. Les Belges étaient obligés de tirer en l'air pour évacuer M. Twagiramungu. A la RTLM, on a dit que les militaires belges avaient tiré dans le tas et qu'il y avait eu des morts.

Le 8 janvier, 300 membres d'une milice de la jeunesse ont provoqué les militaires belges.

Je pense qu'il n'y a eu que deux menaces réelles. Le 5 février, lors de l'installation du KWSA, une patrouille nocturne a remarqué de nombreux Rwandais armés autour de la maison du colonel Bagosora. La patrouille voulait intervenir mais, à ce moment, le colonel Bagosora est sorti et a ordonné à sa garde militaire de braquer ses armes sur les Belges.

La deuxième menace était une fusillade au confins de Kigali entre des milices ou des citoyens armés et les militaires belges d'une escorte. En dehors de ces deux incidents, il n'est pas vraiment question d'un climat anti-belge. Par après, la situation s'est néanmoins détériorée.

En ce qui concerne nos informations sur les préparations du génocide, je tiens à souligner qu'il est trop facile après coup de rassembler les différentes pièces du puzzle. Une première indication était une note que nous avons reçue vers le 10 décembre. Cette note était anonyme mais prétendait traduire les opinions d'officiers rwandais supérieurs. Le titre en était: « le plan machiavélique de Habyarimana ». Je suis convaincu que cette note traduisait effectivement les opinions de quelques officiers supérieurs: il est clair que tout l'état-major de l'armée ne soutenait pas les accords d'Arusha. Dans cette note on annonçait également déjà des massacres dans les régions où habitaient beaucoup de Tutsis et le massacre de nombreuses personnalités qui avaient contribué à la conclusion des accords d'Arusha.

Déjà le 18 décembre, le journal « Le Flambeau » a mis en garde contre le jour fatidique du règlement de comptes. Celui-ci était prévu pour le 23 décembre mais de plus en plus d'indications annonçaient des massacres pour le mois de janvier et même le mois de mars. Or, les jours annoncés rien d'anormal ne s'est produit. Nous avons également reçu des informations selon lesquelles l'Interahamwe donnait à ses membres un entraînement militaire et leur apprenait à utiliser des armes à feu. Même certains Belges établis au Rwanda nous ont donné

des indications concernant des caches d'armes à Kigali. Nous n'avons pas pu ou su vérifier ces indications et je ne sais donc pas si ces informations étaient fiables.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Qui vous a interdit de chercher ces caches d'armes ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Une demande d'autorisation de procéder à une telle recherche a été faite par le truchement de la structure usuelle de commandement. J'ai vu des documents qui démontrent que le colonel Marchal a demandé l'autorisation de procéder à une telle recherche mais que celle-ci lui a été refusée par le général Dallaire.

Il était en tout cas clair que Kigali ne constituait pas une WSA comme prévu dans les accords d'Arusha. Le 21 janvier, un avion a atterri à l'aéroport de Kigali avec dans sa cale 900 obus de mortier qu'un major des FAR a transporté immédiatement vers le camp de Kanonbe.

Vers le 10 mars une voiture tout terrain Toyota chargée de 80 kg de munitions est allée dans un fossé tout près du bâtiment CND. Il y avait donc de nombreuses indications qu'il y avait des trafics d'armes et de munitions et qu'un massacre se préparait. Or, personne, même pas les Belges établis au Rwanda depuis longtemps, ne pouvait dire avec certitude que quelque chose se produirait effectivement, ni quand cela se passerait. Le 6 avril, la surprise était donc très grande.

A la question de savoir quels groupes et quelles personnes sont responsables du massacre, je ne peux vous répondre qu'en vous communiquant ma conviction personnelle. A mon avis, les principaux responsables sont le noyau dur de la garde présidentielle, la belle-famille du président et certains militaires dirigeants des FAR. Ces gens étaient impliqués dans des trafics et craignaient que les accords d'Arusha allaient mettre fin à leur pouvoir et leur commerce.

M. Mahoux (PS). - De quel genre de commerce s'agissait-il ?

Lt. Nees (en néerlandais). - A ce qu'il paraît, ils étaient impliqués dans le trafic de drogues et d'armes.

En tout cas la RTLM, qu'ils dirigeaient, avait beaucoup d'influence. Je suis convaincu que si nous étions parvenus à liquider la RTLM, nous aurions peut-être pu éviter ou en tout cas limiter le génocide. Avec les milices de jeunes, on disposait en outre d'un instrument approprié pour exécuter les massacres, ainsi que l'a déclaré avec fierté un dirigeant des Interahamwe.

Le FPR avait beaucoup à gagner avec les accords d'Arusha, mais il est évident qu'il a toujours tenu compte de la possibilité d'une guerre civile. Le FPR a fait passer beaucoup plus d'armes et de personnes dans Kigali qu'il n'y était autorisé par les accords d'Arusha.

M. Céder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Vous avez visiblement fourni du bon travail avec les moyens disponibles. Avez-vous reçu dès le début des instructions de l'état-major général ou du SGR et vous a-t-on promis les moyens nécessaires ? Selon le colonel Marchal, vous n'auriez reçu que 30 000 francs pour la mise sur pied d'un réseau de renseignements.

Lt. Nees (en néerlandais). - J'ai reçu 30 000 francs rwandais par mois, ce qui correspond à 1000 francs belges, pour indemniser les menus frais des informateurs.

M. Céder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Aviez-vous proposé ce montant vous-même ou vous a-t-il été imposé ?

Lt. Nees (en néerlandais). - J'ai commencé à collaborer avec un certain nombre de personnes en décembre et j'ai reçu l'autorisation officielle le 16 janvier. J'ai travaillé avec un informateur principal et 4 informateurs occasionnels. Tout cela a été monté en épingle dans la presse et présenté comme un réseau de renseignements. Je n'ai pas été formé pour travailler comme officier de renseignements. C'est la mission du SGR. En fait, nous ne savions rien du Rwanda et nous n'y connaissions personne. Je trouvais donc très important que nous obtenions des informations par exemple sur l'appartenance politique des différents quartiers de Kigali.

M. Céder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Il ressort du rapport que vous étiez quand même un important informateur et que vous avez tout mis en route vous-même.

Lt. Nees (en néerlandais). - C'était effectivement dû à mon initiative. J'ai également demandé à un moment donné à mon supérieur d'évaluer mes renseignements. On m'a alors répondu qu'ils étaient très intéressants.

Le 20 mars, je suis parti du Rwanda. Le capitaine De Cuyper m'a remplacé le 14 mars. Lui aussi avait des contacts avec mon informateur principal. Mais le capitaine De Cuyper ayant déjà des contacts au Rwanda, il n'avait plus besoin de mon réseau.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Vous dites que vous n'avez jamais eu l'ordre de rechercher des caches d'armes. Ces fouilles, n'appartenaient-elles pas à la mission générale ?

Fallait-il connaître la date exacte du « jour fatal » pour être pris au sérieux ?

Disposez-vous de renseignements sur l'implication des militaires belges dans le plan machiavélique ?

Lt. Nees (en néerlandais). - La recherche de caches d'armes ne faisait pas partie de la mission générale de la MINUAR. Il fallait une autorisation.

Beaucoup de bruits circulaient à Kigali. Nous y étions pendant quatre mois, et on aurait pu dire qu'on aurait dû le savoir. Or, des personnes habitant au Rwanda depuis des années, comme l'ambassadeur Swinnen, ont affirmé par la suite être surpris par l'ampleur du massacre.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Avez-vous rencontré Jean-Pierre personnellement ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Je n'ai jamais rencontré Jean-Pierre personnellement.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Vos informations et celles de Jean-Pierre étaient parallèles. Est-ce que vos supérieurs l'ont signalé ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Mon supérieur, le colonel Marchal, ne disposait pas d'un service de renseignements à son niveau.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Quand avez-vous pour la première fois entendu parler des informations de Jean-Pierre ?

M. Nees (en néerlandais). - Je l'ai appris par la presse après les faits.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Etiez-vous présent aux réunions hebdomadaires avec le colonel Marchal ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Durant toute la période où j'étais au Rwanda, ces réunions, présidées par un colonel bangladais n'ont eu lieu que deux ou trois fois. J'y étais présent. Le contenu de ces réunions n'étaient pas très intéressant pour nous. C'était surtout un major rwandais qui venait donner des informations.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Le but de ces réunions était pourtant d'échanger des renseignements entre personnes travaillant au même niveau.

Lt. Nees (en néerlandais). - Le but principal était de discuter des événements de la semaine écoulée.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Le lieutenant n'a pas encore répondu à ma question au sujet de l'implication de militaires belges dans le CTLM. Concrètement, il est question d'un colonel belge qui travaillait pour le SGR et qui aurait collaboré étroitement avec l'armée rwandaise.

Le lieutenant Nees a-t-il eu des informations sur l'implication de belges ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Non. Dès le début, on nous a dit d'avoir le moins de contact possible avec le CTLM afin de garantir la neutralité belge. Il y avait des militaires belges qui donnaient cours aux Rwandais et qui portaient des uniformes rwandais. Je n'ai jamais eu d'informations au sujet d'une implication éventuelle du colonel Vincent, à Kigali. Nous n'avons eu que des contacts sporadiques.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Il ne s'agissait donc pas de médecins ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Le CTLM disposait effectivement de quelques médecins.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Le 2 mars 1994, vous écrivez que le MRND a conçu un plan d'extermination des Tutsis sur toutes les collines du Rwanda. Pouvez-vous confirmer que ce passage se trouve dans vos notes ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Je ne suis plus en possession de ces documents. Pour autant que je m'en souviens, c'est correct. Je suppose que vous donnez lecture de mon texte.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Le 7 février 1994, vous dites qu'il ne faut pas considérer l'attitude anti-Belge comme une attitude contre les casques bleus belges, mais bien comme une politique délibérée contre les Belges.

Lt. Nees (en néerlandais). - Oui, nous avons écrit cela. Il n'y a eu que quelques incidents déplorables. Les problèmes, notamment au points de contrôle, étaient provoqués en général par les Rwandais. Les problèmes se produisaient durant les missions de patrouille. Les autres incidents étaient provoqués par des personnes de la même tendance politique. Je me souviens d'un incident où moi-même j'étais à un poste de contrôle. A chaque poste de contrôle, il y avait toujours deux gendarmes rwandais qui contrôlaient les véhicules. Ces contrôles se déroulaient sans la moindre agressivité. A un certain moment, un véhicule a passé un poste de contrôle et les militaires belges ont dû s'esquiver. Je l'ai signalé au commandant du KIBAT et je lui ai demandé également si nous ne devons pas en informer le colonel Marchal.

M. Destexhe (PRL-FDF). - J'aimerais que vous me transmettiez votre liste d'incidents dont celui du 5 février concernant le colonel Bagosora.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - A partir de février, vous signalez l'implication de gendarmes et de l'état-major de l'armée dans, entre autres, des livraisons d'armes et des incidents. En concluez-vous que la gendarmerie était un partenaire suspect ?

A-t-on discuté de leur crédibilité ?

Lt. Nees (en néerlandais). - A chaque point de contrôle, des gendarmes rwandais étaient présents. Souvent ces gendarmes ne parlaient que le Kinyarwanda ce qui entraînait parfois des problèmes de communication. J'avais l'impression que leurs attitude lors de l'exécution de ces contrôles laissait à désirer. Je participais régulièrement à des réunions auxquelles assistait également l'état-major. Le but de ces réunions était d'informer tout le monde d'éventuelles manifestations. L'état-major de l'armée me semblait donner là une impression d'un laissez faire laissez passer. Les manifestations précédentes avaient été minimalisées par le général rwandais et il ne donnait que peu d'informations sur les manifestations annoncées. Je me pose des questions sur l'implication des responsables rwandais dans les événements.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Le 7 février, le lieutenant Nees annonçait que l'état-major de la gendarmerie était impliqué dans des déplacement d'armes.

Lt. Nees (en néerlandais). - J'ai appris que des gendarmes, rwandais assistaient à certaines réunions de haut niveau consacrées aux réactions contre les Belges. Moi-même je n'y étais pas présent.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Le lieutenant Nees petit-il, sans mentionner de noms, donner plus d'informations sur le réseau de renseignements ? De quel genre de personnes s'agissait-t-il et d'où provenaient les informations. ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Il est très difficile d'évaluer la crédibilité de ces informations. Au moment où je suis arrivé au Rwanda, je ne connaissais pas le pays. On ne peut pas faire

fonctionner convenablement un réseau de renseignements en quatre mois. Les informateurs avec lesquels nous travaillions étaient les personnes suivantes: l'informateur principal était un ancien responsable politique, qui fut discrédité par après, mais qui à ce moment-là avait encore de nombreuses relations. Il a habité et travaillé pendant longtemps en France. Le chauffeur de M. Twagiramundu et un membre des FAR étaient également des informateurs. J'ai moi-même rencontré deux fois ce dernier. Il travaillait aussi pour l'informateur principal. Une femme travaillant dans un bar rwandais travaillait également pour nous. C'était un café fréquenté par de nombreux membres des FAR. Début février, nous avons renoncé à la collaboration de cette informatrice. D'autre part, nous avons également des contacts avec des journalistes rwandais et belges. Au début, nous nous appuyions surtout sur les informations données par les pères belges. La première information que j'ai obtenue provenait d'un journaliste de la *Gazet van Antwerpen*. Nous étions également informés par des collaborateurs de partis politiques, notamment du PSD et du MDR.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Un collaborateur du MRND assistait-il l'armée belge ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Oui. Une personne qui travaillait au secrétariat du MRND nous fournissait des informations par écrit. Elles nous parvenaient en général par le biais de l'informateur principal.

M Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Y avait-il des contacts avec le FPR ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Il était très difficile d'entrer en contact avec le FPR. En fait, nous n'avions aucun contact avec lui. Il était très difficile également d'entrer en contact avec des Tutsis. Au début, nous avions une conductrice de taxi qui nous informait. Elle a trouvé la mort par la suite. Selon les avis officiels elle se serait suicidée mais j'en doute.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Le lieutenant Nees sait-il que quelques années plus tard la presse a fait état de renseignements secrets. Un document du 10 mars 1994, fait état d'une querelle au sein du MRND, notamment entre le président Habyarimana et les dirigeants du parti au sujet du respect des accords d'Arusha. Le document traite de l'attitude du président du MRND. En bas du document il est écrit: « note du rédacteur ». Qui était ce rédacteur ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Le 9 mars 1994, M. Habyarimana se rendait en Tanzanie pour y assister à une conférence. Ce soir-là, nous étions informés du fait que ceci avait d'importantes conséquences pour le sommet du MRND. Apparemment, les dirigeants du MRND ignoraient tout de cette visite. Le lendemain, cette information nous fut confirmée par écrit.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Le lieutenant Nees a-t-il ajouté quelque chose à cette information et, dans l'affirmative, à quel moment? Je lis ici: «A-t-il signé sa condamnation de mort ? »

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Cette « note du rédacteur » a-t-elle été écrite le 9 mars ou a-t-elle été ajoutée par la suite ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Ce n'était pas mon style. Je ne faisais jamais de commentaire sur les informations que nous recevions.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - L'information concernant la querelle au sein du MRND figure-t-elle dans un de vos rapports du mois de mars ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Je crois que oui. C'était la période de l'arrivée du commandant De Cuyper. Il a repris l'information.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Les rapports du lieutenant étaient-ils transmis au colonel Marchal et au COPS ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Le colonel Leroy recevait les rapports complets. Il y ajoutait des copies si cela s'avérait nécessaire. Il envoyait le tout au colonel Marchal. S'il s'agissait de rapports importants, ils étaient transmis au COps. Dans la période du 18 novembre au 4 décembre, les rapports étaient envoyés directement au COps.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Vous avez envoyé de nombreux rapports au centre des opérations et à l'état-major général. L'Etat-major général vous a-t-il jamais demandé des informations supplémentaires ou vous a-t-il invité d'approfondir une question ?

Selon le rapport 1, les services de renseignements américain et français étaient également actifs à Kigali. A-t-on jamais essayé d'entrer en contact avec ces services ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Il n'y a eu que très peu de réactions à mes messages de la part de l'état-major général. En tant que petit pion dans l'armée belge, je ne m'attends d'ailleurs pas à recevoir une demande de renseignements de la part de l'état-major général.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Votre travail a-t-il alors été inutile ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Lorsque j'étais à Kigali, je l'estimais utile parce qu'il me donnait une idée des structures et des relations politiques existant au Rwanda à ce moment-là. Quand on regarde ce qui c'est passé, mon travail était peut-être bien inutile.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Quand on regarde ce qui c'est passé, on s'aperçoit que les gens à Bruxelles n'ont rien fait des informations très précieuses que vous aviez recueillies.

Lt. Nees (en néerlandais). - Comme je viens de le dire, il est facile de dire après coup comment tout aurait dû se faire. Je n'ai eu aucun contact avec les services de renseignements français ou américain. Pour autant que je sache, cela vaut également pour toutes les autres personnes du KIBAT. Nous savions que les militaires français n'avaient pas tous quitté Kigali. Il y avait même des rumeurs selon lesquelles les Français écoutaient toutes les communications téléphoniques et radiophoniques. Il n'y avait cependant aucune forme de coopération.

Nous savions que les Français étaient là mais il n'y a pas eu de contact à notre niveau.

M. Céder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Au moyen d'un réseau très limité, vous êtes parvenu à recueillir de nombreuses informations. Or, la signification de beaucoup de ces informations n'était pas toujours claire. N'avez-vous jamais demandé à vos supérieurs, par exemple au colonel Marchal, de pouvoir disposer de davantage de moyens et d'hommes ?

M. Mahoux (PS). - Vous n'avez pas remarqué à l'époque que des Français ou des Américains faisaient ce type de travail ?

Lt. Nees (en néerlandais). - C'était la première fois que, lors d'une action des Nations Unies, on faisait appel à un service de renseignements. A notre échelon, nous n'avions pas réclamé davantage d'effectifs et nos supérieurs ne l'ont pas jugé nécessaire.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Qu'entendiez-vous exactement par le traitement des informations ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Nous devions tenter d'obtenir la confirmation des renseignements obtenus.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - En fait, vous ne pouviez vraiment pas le faire tout seul.

Lt. Nees (en néerlandais). - Non. Ce n'était pas non plus ma seule mission: j'assurais souvent la permanence au COps.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Les paras ont été assassinés par des militaires du FAR. Etiez-vous au courant de l'attitude des soldats ordinaires et des officiers du FAR à l'égard des belges ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Je n'avais pas d'informations à ce sujet. Les contacts avec le FAR ont été bons durant toute la période. Selon moi, seule une infime partie du FAR a participé à la préparation et à l'exécution du génocide.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Vous aviez été invité à avoir le moins de contacts possibles avec les coopérants militaires belges au sein du FAR. Aviez-vous également eu pour mission d'éviter le plus possible les contacts avec le FPR afin de ne pas créer l'impression de partialité ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Nous n'avons reçu aucune mission en ce qui concerne nos contacts avec le FAR et le FPR. Du fait des circonstances, nos contacts avec le FPR étaient très sporadiques.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Les Belges n'ont donc pas fréquenté des membres du FPR ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Ce sont des rumeurs sans fondement.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Ecoutiez-vous la Radio Mille Collines tous les jours ou de temps en temps ?

Lt. Nees (en néerlandais). - A KIBAT I et KIBAT II, quelques sous-officiers maîtrisaient le Kinyarwanda. Ces personnes écoutaient sporadiquement la RTL. J'ai chargé mon informateur principal de prêter surtout attention à la RTL, mais nous n'avions pas suffisamment de personnes, ni de moyens pour écouter en permanence. J'ai en tout cas demandé si cela pouvait être réglé.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Savez-vous si quelqu'un de l'ambassade de Belgique écoutait régulièrement Radio Mille Collines ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Je n'ai pas eu de contact avec l'ambassade.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Dans une interview accordée au journal *De Morgen*, vous avez fait clairement allusion à M. Ruggiu dont le salaire était payé en partie par la RTL en partie par les sympathisants du parti présidentiel en Belgique.

Lt. Nees (en néerlandais). - Le 16 janvier, j'ai appris qu'un collaborateur important de radio RTL était Belge. A cette époque, on m'a cependant transmis un faux nom. Par la suite, le même informant m'a raconté que le nom était « Ruggiu ». Cette information a été confirmée par la suite par des pères belges mais nous n'avons jamais eu de preuves formelles.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Qui vous a informé de l'origine du salaire payé à M. Ruggiu ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Non.

M. Destexhe (PRL-FDF). - M. Ruggiu semblait avoir des rapports étroits avec l'Italie, où il se trouverait d'ailleurs actuellement. N'aviez-vous aucune information à ce sujet ?

M. Nees (en néerlandais). - Je savais uniquement qu'il était d'origine italienne et qu'il habitait à Liège.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Ecoutait-on et traduisait-on également les émissions de la radio du FPR ?

Lt. Nees (en néerlandais). - On ne le faisait pas, mais un informateur m'a parlé sporadiquement de la radio du FPR.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - L'information brute sur laquelle vous fondiez vos rapports a-t-elle également été transmise au comité I et à l'auditeur général ?

Lt. Nees (en néerlandais). - Non, lors de mon départ du Rwanda j'ai uniquement ramené une valise avec des rapports dactylographiés.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Cette information brute était cependant souvent jointe comme annexe aux rapports ?

M. Nees (en néerlandais). - La farde avec les rapports existe toujours. Comme je l'ai dit, je l'ai transmise au comité I et à l'auditeur militaire.

M. le Président. - Je remercie le lieutenant Nees pour ses réponses très concrètes à des questions très concrètes. Nous le reverrons ou nous lui poserons des questions supplémentaires par écrit. De toute façon, il a fourni une information correcte à notre commission.

AUDITION DU MAJOR PODEVIJN

M. le Président. - Major, vous étiez chargé de rassembler des renseignements au niveau du Force Commander. Dans quelle mesure étiez-vous informé du climat anti-Belge et du lien avec d'éventuelles menaces à l'adresse des Casques bleus et expatriés belges ? Dans quelle mesure étiez-vous au courant d'un plan machiavélique de déstabilisation ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Avant notre départ pour le Rwanda, il y avait déjà une controverse sur l'envoi ou non de troupes belges. Une fois sur place, nous avons constaté qu'on publiait des pamphlets et des articles qui noircissaient les paras belges. Au début, jusqu'au 18 décembre, nous n'avons pas tellement remarqué l'hostilité. Plus tard, il y eut des incidents impliquant des Belges. Ainsi, il y eut la grenade dans le jardin du colonel Marchal; on jeta des pierres contre une patrouille; il y eut des coups de feu devant la maison de M. Booh Booh. On a également empêché le passage d'un véhicule d'escorte des paras belges lors de manifestations dans les environs du quartier général du général Dallaire. Tous ces incidents ont été rapportés.

Cela commença déjà le 6 décembre lorsqu'un inconnu est venu demander au quartier général des paras où les Belges étaient logés. Plus tard, il s'est avéré qu'il s'agissait d'un poseur de bombe. Le 10 décembre, des partisans des Interhamwe ont traité de Tutsis des soldats de la MINUAR passant dans un minibus. Lors d'autres incidents, des grenades ont été jetées dans des maisons de familles tutsies. Des commerçants et des propriétaires de bars que fréquentaient des Belges ont été menacés. Des observateurs militaires de la MINUAR ont été attaqués et volés. Lorsque des Interhamwe manifestaient contre la MINUAR et les Belges, les gendarmes rwandais ou l'armée n'intervenaient guère. Ils regardaient tout simplement.

Le 17 janvier, le SGR était informé du climat anti-Belge. On demande d'effectuer une enquête pour les menaces proférées contre la composante belge de la MINUAR.

Un certain nombre d'incidents indiquaient donc que quelque chose se passait.

M. le Président. - Vous rendiez-vous compte qu'il s'agissait d'une véritable menace ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Nous savions que le MRND était opposé à notre présence. La RTLHM menait également une campagne anti-Belge. On nous reprochait également de ne plus avoir voulu fournir d'armes en 1990 et d'être favorables au FPR.

M. le Président. - Je pense avoir lu quelque part que vous avez déclaré qu'on n'avait heureusement encore rien entrepris contre les Belges.

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'ai effectivement écrit cela le 18 décembre, au début donc.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Vous étiez l'officier qui veillait sur les convois humanitaires. Vous profitez de l'occasion pour transmettre des informations au SGR.

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'étais nommé en tant qu'officier humanitaire, mais j'avais en outre la mission de transmettre un maximum d'informations non recueillies par d'autres sources.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Vous êtes le premier à évoquer le problème des caches d'armes et l'entraînement de l'Interhamwe, avant même le témoignage de Jean-Pierre. Étiez-vous au courant des informations de Jean-Pierre ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Non, je ne le connaissais pas.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Dans votre rapport du 4 janvier 1994 au général Dallaire, vous mentionnez l'existence de deux caches d'armes secrètes et d'un entraînement paramilitaire d'Interhamwe.

Avez-vous obtenu ces informations à la réunion du 4 janvier ? De qui teniez-vous ces informations.

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Je ne me le rappelle pas. Il y avait régulièrement des réunions avec l'ONU. J'y représentais la MINUAR. Les informations que nous y obtenions provenaient de personnes travaillant pour des ONG à l'intérieur du pays. Je présume que les informations contenues dans mon rapport du 4 janvier provenaient de ces personnes-là.

M. Jonckheer (Ecolo). - Votre fonction dans l'organigramme était le suivi des convois humanitaires. Vous jouiez également un rôle dans le renseignement. L'officier chargé officiellement de cette mission était le capitaine Claeys. Quelles étaient vos relations avec le capitaine Claeys et le général Dallaire ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'avais des contacts quasi quotidiens avec le capitaine Claeys.

M. Jonckheer (Ecolo). - Quelle était la réaction du général Dallaire lorsque vous lui transmettiez des renseignements alarmants ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - On a organisé des patrouilles vers des endroits où il y avait des caches d'armes ou des endroits où des personnes suspectes étaient signalées.

M. Jonckheer (Ecolo). - Semblait-il soucieux ou bien était-ce une préoccupation parmi d'autres ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'avais l'impression que le général Dallaire accordait une grande importance aux rapports rédigés par les différents services, mais qu'il ne disposait pas du personnel nécessaire pour s'occuper de tout.

M. Mahoux (PS). - Le général Dallaire était-il au courant de vos deux fonctions ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Non, je devais d'ailleurs rester discret à ce sujet, surtout vis-à-vis de l'ONU, étant donné que de recueillir des informations ne fait pas partie des

missions de l'ONU. Nous étions de toute façon au courant de groupes qui n'étaient pas favorables à la présence belge.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Etiez-vous déjà au courant des sentiments hostiles envers les Belges en Belgique ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'ai donné un briefing à l'état-major avant le départ. Je ne sais plus si j'ai parlé en particulier de l'attitude hostile.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - N'auriez-vous pas dû être au courant de la complicité du gouvernement ou de l'entourage du régime étant donné que vous étiez entre autres au courant de caches d'armes ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Dans différents rapports, j'ai signalé que l'Interhamwe était protégé par le président.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - L'avez-vous signalé au COps ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'ai communiqué cela au SGR qui l'a communiqué à son tour au COps.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Vous êtes-vous concerté avec les officiers du SGR avant de venir à cette commission ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Non.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Vous êtes parti vers le Rwanda le 4 décembre, alors que les premières troupes belges étaient arrivées au Rwanda le 19 novembre. Comment expliquez-vous ces dates différentes ?

Vous rapportiez uniquement au SGR. Par quel moyen le cabinet était-il tenu au courant ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'étais une des sources d'information du CGR qui réunissait toutes les informations et qui faisait une note.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Avez-vous pu vérifier après coup lesquelles de vos informations étaient parvenues au cabinet de la défense nationale ? Avez-vous l'impression que vos informations étaient transmises de façon régulière ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Après mon retour en Belgique, j'ai effectivement eu cette impression-là. Au Rwanda même je n'avais aucun feedback.

J'en viens maintenant à l'écart entre la date de mon départ et celui des autres troupes belges : il est de règle d'envoyer d'abord une avant-garde. Les officiers de l'état-major sont partis avec le gros des troupes.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Quels étaient vos contacts avec le lieutenant Nees ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Dès le début, j'ai eu de bons contacts avec le lieutenant Nees. Je lui avais demandé de me passer les informations importantes s'il en avaient.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Les gens qui recueillaient les informations se sont réunis deux ou trois fois au cours des mois de février et de mars. Avez-vous assisté à ces réunions ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Je crois ne pas avoir assisté à ces réunions.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Il est apparu que la gendarmerie n'intervenait presque pas ou de façon trop laxiste. Avez-vous fait savoir que la gendarmerie ne fonctionnait pas bien ou était même complice ? La gendarmerie était en effet un élément important pour l'exécution de la mission MINUAR.

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'ai ici le rapport du 11 novembre qui dit que l'organisation était de la responsabilité du MRND et qu'il n'y avait pas d'opposition de la part des autorités. La gendarmerie ne faisait qu'assister au spectacle. On a également vu des citoyens avec des appareils Motorola. Je crois également que quelques officiers entretenaient des contacts avec Interhamwe. Le général Dallaire était au courant de cela. Je connais aussi des officiers qui faisaient partie de groupes de l'extrême droite.

M. Mahoux (PS). - Y a-t-il des personnalités qui sont aujourd'hui connues comme ayant participé aux événements, avec lesquelles vous aviez des contacts mais que vous n'imaginiez pas alors être des complices du génocide ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'ai fait la connaissance d'un colonel lors de ma formation. Il était un des officiers les plus fidèles et selon moi un homme modéré. Maintenant, il s'avère toutefois qu'il est des officiers les plus extrémistes.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Le major a travaillé pour le SGR comme le colonel Vincent. Avez-vous eu des contacts avec ce dernier ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - J'ai eu beaucoup de contacts avec lui. Au début, j'ai utilisé son infrastructure pour expédier des rapports. J'ai eu également de bons contacts avec des Rwandais dont certains par la suite se sont avérés membres d'une aile extrémiste.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Le major travaillait pour le SGR et avait encore une autre mission tout comme le colonel Vincent qui travaillait pour le SGR et était le chef d'une coopération militaire. Aucun des deux ne travaillait donc exclusivement pour le SGR.

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Initialement, la coopération militaire ne pouvait pas collaborer avec le SGR. Après octobre, le SGR demanda quelqu'un pour transmettre des informations à Bruxelles.

M. Jonckheer (Ecolo). - Major, compte tenu de la position importante que vous occupiez à l'époque, à partir de quand vous êtes-vous dit qu'il y avait un risque réel de refus ou de non-application des accords d'Arusha ?

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Selon moi, ce mauvais climat était déjà évident en février. Tout indiquait que le nouveau gouvernement n'aurait aucune chance. D'ailleurs, les parlementaires nouvellement élus n'ont jamais eu l'occasion de prêter serment.

M. Jonckheer (Ecolo). - C'est donc le 8 janvier, quand on a empêché les députés de prêter serment, que vous avez pensé que le risque de non-respect des accords était réel.

Maj. Podevijn (en néerlandais). - Je dois concéder que personnellement je n'ai jamais cru que les accords d'Arusha seraient acceptés par les Hutus. Ils comportaient en effet trop de concessions au FPR. Le mauvais climat était très frappant. J'ai personnellement assisté au fait qu'on ne pouvait pas se mettre d'accord sur des futilités, même pas après une journée entière de réunion. Les points de vue étaient à ce point divergents.

M. le Président. - Je voudrais remercier le major Podevijn pour sa présence. Je propose une suspension d'une dizaine de minutes jusqu'à l'arrivée du colonel Vincent.

(Assentiment.)

- La réunion, suspendue à 17 h 05 m, est reprise à 17 h 20

AUDITION DU COLONEL VINCENT

M. le Président. - Avant de nous parler du sentiment anti-Belge et de la menace de génocide, pourriez-vous expliquer brièvement quelles étaient vos fonctions au Rwanda ?

Col. Vincent. - Je suis arrivé au Rwanda en août 1990, où je fus d'abord chef de projet de l'école militaire puis, à partir de 1991, chef du CTM.

Il existait effectivement un sentiment anti-Belge avant 1993. Celui-ci était, dû à la non-livraison d'armes et de munitions pourtant payées en 1990, au retrait des soldats belges en 1993 alors que les Français restaient et à l'attitude ambiguë de la Belgique vis-à-vis du Rwanda et du FPR.

La Belgique conditionnait son aide à l'instauration d'une démocratie et au respect des droits de l'homme, ce qui, en principe, était compréhensible mais, en pratique, difficile à mettre en œuvre dans un pays en guerre. La méfiance du FPR vis-à-vis des autorités belges était également perceptible dans les fax circulant à Kigali.

En outre, les articles d'un certain journal belge ont contribué à refroidir les relations.

Après novembre 1993, les groupes politiques adversaires des accords d'Arusha s'opposèrent logiquement à la MINUAR car celle-ci impliquait l'application de ces accords. Ces groupes étaient également anti-KIBAT.

Le sentiment anti-Belge doit toutefois être relativisé. Il était surtout une arme utilisée au niveau politique. Par contre, la population ne ressentait pas d'aversion particulière à l'égard des Belges.

J'en veux pour preuve que le 8 janvier 1994, le jour où éclata un incident au carrefour Amaoro, mes soldats et moi-même n'avons rencontré aucun problème avec la population qui était pourtant particulièrement agitée. Une semaine avant les événements tragiques du mois d'avril, mon épouse faisait encore ses commissions au marché, sans difficulté.

M. Mahoux (PS). - La manière dont fonctionne la coopération technique militaire est difficile à comprendre.

Il existe un camp d'entraînement de l'armée rwandaise où travaillent des instructeurs belges et cela jusqu'au 7 avril. Quels sont vos sentiments et vos explications par rapport à cela ?

MM. Dubois et Logist avaient des contacts très privilégiés avec le président Habyarimana. C'est d'ailleurs le président lui-même qui avertit l'ambassadeur Swinnen du décès de M. Logist ce qui prouve que ces deux anciens de la coopération technique et militaire étaient proches du pouvoir. Quel est finalement votre sentiment par rapport au camp d'entraînement et aux relations des anciens de la coopération technique et militaire avec le régime ?

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Vous n'avez pas vu de manifestations d'un climat anti-Belge ? Mais le maintien de la coopération militaire technique n'a-t-elle pas hypothéqué d'avance la neutralité de notre pays ? Certains coopérants ont vu des militaires belges en uniforme rwandais.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - Colonel Vincent, vous portiez quand même aussi un uniforme rwandais ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Oui, depuis 1962.

(Poursuivant en français.)

La coopération technique et militaire comprenait trois grands projets dont notamment l'école supérieure militaire et un centre médico-social. Notre action s'est poursuivie jusqu'en octobre 1990 dans le cadre d'une armée rwandaise forte de plus ou moins 10 000 éléments ce qui est minime par rapport à la population. En outre, le budget militaire était un des plus réduits de la région. Enfin, j'ajouterai que la coopération militaire se faisait dans le cadre légal d'accords de gouvernement.

En octobre 1990, la guerre éclate et les relations se refroidissent. La coopération technique et militaire belge est reléguée à un rôle de figuration.

M. Ceder (Vlaarns Blok) (en néerlandais). - Il n'y avait donc ni entraînement ni formation militaires ?

Col. Vincent. - En ce qui concerne le centre d'instruction, nous ne jouions aucun rôle.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Que faisaient dès lors les officiers et sous-officiers qui étaient présents dans ce camp ?

Col. Vincent. - Rien ou presque.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Dans ce cas, pourquoi rester présent dans le camp ?

Col. Vincent. - On espérait que le processus de paix débloquerait la situation.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - On n'a donc dispensé aucun entraînement ni formation militaires à l'armée rwandaise ou à des composantes de celle-ci ?

Col. Vincent. - Je n'ai jamais eu de contact avec la garde présidentielle. C'était le domaine des Français.

M. Céder (Vlaams Blok) (en néerlandais). - On l'a donc quand même fait! Egalement pour la garde présidentielle ?

M. le Président. - Avez-vous personnellement rencontré M. Logist ?

Col. Vincent. - Non. Par contre, j'ai rencontré M. Dubois dans le cadre de projets de FAGCD mais quand je l'ai connu, son rôle était déjà très modéré. Il a d'ailleurs quitté le Rwanda de manière assez brutale en 92-93.

M. Mahoux (PS). - Un document du 17 décembre 1993 mentionne néanmoins que certains anciens de la coopération technique et militaire, dont MM. Logist et Dubois, travaillent pour le président Habyarimana.

Col. Vincent. - C'est possible. A cette époque M. Logist était fort âgé et je ne l'imagine pas travaillant encore pour la coopération civile. Je ne l'ai, en tout cas, jamais rencontré. Le rôle de M. Dubois, à cette époque, apparaît également comme fort limité.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Etiez-vous informé du fait que le gouvernement belge avait décidé de donner une formation à l'armée du FPR ? A cet effet, un montant était inscrit au budget 1994. Cette formation avait-elle déjà commencé ?

Col. Vincent. - Dans le cadre des accords d'Arusha, il y avait un volet d'intégration militaire des FAR et du FPR. Ce volet prévoyait une proportion de 50/50 en ce qui concernait le commandement et de 60/40 en ce qui concernait la troupe. Un programme d'intégration assez comparable à ce qui avait déjà été fait en Angola a été mis sur pied. Il est possible qu'on ait inscrit une somme pour ce programme en 1994.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Initialement, il était question de six officiers supplémentaires qui s'occuperaient de l'armée du FPR. Je pense que cela n'a jamais été réalisé.

Col. Vincent. - Je ne vois pas.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Selon le colonel Vincent, il n'y avait pas d'hostilité à l'égard de la communauté belge, mais bien à l'égard de la MINUAR qui était considérée comme un symbole des accords d'Arusha. Je cite comme exemple le 8 janvier.

(Poursuivant en français.)

Dans quelles conditions cela s'est-il passé ?

Col. Vincent. - Je ne portais pas l'uniforme rwandais ni de béret bleu. Je portais l'uniforme belge. J'étais cependant au courant qu'il y avait des problèmes.

M. Verhofstadt (VLD). - Il y avait donc une grande différence entre le sentiment de la communauté belge et celui de la MINUAR ?

Col. Vincent. - Oui.

M. Verhofstadt (VLD). - Vous étiez une source de renseignements pour le SGR . Etiez-vous au courant des autres sources et notamment de l'affaire JP ?

Col. Vincent. - J'ai découvert l'affaire JP après 1994.

M. Verhofstadt (VLD). - Vous aviez des contacts avec l'ambassadeur Swinnen et le colonel Marchal. Ce dernier ne vous a-t-il donc jamais parlé de ses sources ?

Col. Vincent. - Nous devions contrôler à l'inflation des nouvelles. Si la même information nous parvenait trois ou quatre fois, nous aurions pu penser qu'il s'agissait de nouvelles différentes. Etant coopérant technique militaire auprès des forces rwandaises, des rapports professionnels poussés auraient terni l'image de la MINUAR. Je connaissais toutefois le colonel Marchal mais nous n'évoquions pas nos problèmes professionnels.

M. Verhofstadt (VLD). - Nous avons parlé de quatre sources de renseignements. Vous étiez la quatrième source. Vous êtes le plus rassurant dans toute cette affaire. Ne vous êtes-vous pas posé de question à ce sujet ?

Col. Vincent. - L'histoire s'écrit facilement a posteriori. A l'époque, au Rwanda, le processus d'Arusha était lancé. Il fallait tout faire pour qu'il réussisse sinon les hostilités auraient repris.

M. Verhofstadt (VLD) Les Français ont collaboré aux exercices interhamwe. Etiez-vous au courant que les Français pouvaient être impliqués ?

Col. Vincent. - Les Français avaient des gens dans la garde présidentielle. Je ne sais pas s'ils ont formé des milices interhamwe qui étaient composées de gens sans travail. On les a enrôlés grâce à des primes. Je ne pense pas qu'on puisse parler de formation paramilitaire. Il n'était pas nécessaire de leur apprendre à manier la machette. S'ils ont reçu une formation paramilitaire, celle-ci s'est soldée par un échec.

M. Verhofstadt (VLD). - Ils étaient donc préparés pour le génocide mais pas pour la guerre.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Tant le major Podevijn que le lieutenant Nees et le colonel Marchal ont appris par des informateurs que des officiers supérieurs de l'armée rwandaise et sans doute aussi de la gendarmerie étaient impliqués dans un plan de préparation du génocide et peut-être aussi d'un attentat contre des militaires Belges. N'est-il pas étonnant que vous, qui entreteniez des relations amicales avec ces officiers, n'ayiez jamais rien remarqué ?

Col. Vincent. - Vous examinez les événements avec les yeux d'aujourd'hui. Avant avril 1994, je n'ai jamais eu d'indication quant à l'imminence du génocide.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Le lieutenant Nees, le Major Podevijn et le colonel Marchal l'ont signalé à l'époque. Comment expliquez-vous qu'ils étaient au courant et vous pas ?

Col. Vincent. - Je précise que le CTM fonctionnait comme source de renseignements mais ne disposait pas de son propre réseau d'informations. Nous nous contentions de rapporter à Bruxelles nos informations. Je n'ai pas perçu l'imminence du génocide et je n'ai jamais pensé au

cas de figure du 6 avril 1994. L'assassinat du président n'a été prévu par personne et c'est pourtant cela qui a fait basculer la Rwanda dans l'horreur.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Le SGR ne vous a-t-il jamais demandé de vérifier les informations des autres ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Non, il y avait une séparation stricte.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Sur place, oui. Mais Bruxelles ne vous a-t-elle jamais demandé de vérifier les autres informations ?

Col. Vincent. - Le génocide a surpris tout le monde mais vous cherchez des explications a posteriori.

M. Jonckheer (Ecolo). - Précisons donc la méthode. Nous tentons de découvrir la vérité sur base des informations disponibles à l'époque. Je souhaiterais connaître la fréquence des informations que vous communiquiez au SGR. Etaient-elles envoyées également au colonel Marchal ?

Col. Vincent. - D'octobre 1990 à l'arrivée de la MINUAR en 1993, nos rapports quotidiens portaient surtout sur des actions militaires. Une fois par semaine, je rédigeais un rapport sur la situation politique et militaire. Celui ci était envoyé à M. Swinnen qui le transmettait dans le rapport hebdomadaire au ministère des affaires étrangères. Après l'arrivée de la MINUAR, notre importance a diminué car l'accent était mis sur la MINUAR. Nous étions en retrait. Nous continuions cependant à transmettre nos informations directement à Bruxelles.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Le colonel dirigeait la coopération militaire; il faisait en outre office de source d'information du SGR. Selon le ministre des affaires étrangères, le colonel était la seule source d'information du cabinet des affaires étrangères. Est-ce exact ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Les informations transmises au SGR et au cabinet étaient identiques.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Dans les rapports du cabinet, il était bel et bien question d'une attitude anti-Belge.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Je pense qu'il y a confusion. Le colonel Vincent faisait directement rapport au SGR et envoyait également des communiqués à M. Swinnen. Ce dernier faisait alors rapport au cabinet des affaires étrangères.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Transmettiez-vous directement des rapports au cabinet des affaires étrangères ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Non.

(Poursuivant en français.)

Je n'ai jamais reçu d'indications sérieuses quant au génocide. Je crois que le génocide était la manifestation du désarroi d'un peuple déstabilisé par toute une série de facteurs. D'abord l'énorme pression démographique a entraîné une bonne partie de la population en-dessous du minimum vital. Le coût du café et du thé a dégringolé, les finances publiques ont été fragilisées et le FMI et la Banque mondiale sont venues imposer leur plan d'assistance structurelle. La guerre a engendré de nombreuses souffrances et a entraîné le déplacement de 900 000 personnes. En 1994, une disette a éclaté dans le sud. Ensuite, il y a eu la démocratisation qui n'est pas adaptée à ce type de société car les partis politiques ne reposent sur rien et ne font que renforcer les clivages. Pendant ce temps, des soi-disant journalistes se déchaînent dans des torchons.

Quant aux accords d'Arusha, ils ont juste renforcé la méfiance atavique entre ethnies, méfiance encore accentuée par l'assassinat de M. N'Dadaye. Enfin, le facteur qui est, selon moi, le plus important est l'assassinat d'Habyarimana.

Il était respecté et avait le système en mains, ce qui a permis de limiter les massacres précédents. Sa mort a déclenché le génocide, si on peut dire, car il y avait aussi des massacres de Hutus.

M. Destexhe (PRL-FDF). - C'est un point de vue révisionniste !

M. le Président. - Nous sommes ici pour entendre et poser des questions. Nous en discuterons par la suite.

Col. Vincent. - Quand Habyarimana a disparu, les accords d'Arusha sont morts et les extrémistes ont eu les mains libres.

M. Mahoux (PS). - Pourquoi avez-vous parlé d'un pseudo-génocide ?

Col. Vincent. - J'ai parlé de massacres divers à grande échelle.

M. le Président. - Il n'y a pas que les Tutsis qui ont été assassinés. Ils ont été victimes du génocide, mais d'autres personnes ont été les victimes de meurtres politiques.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Vous avez dit que les massacres visaient la MINUAR et non les Belges de la MINUAR. Pourquoi dès lors 10 civils belges, dispersés dans le pays, ont-ils été assassinés ?

Col. Vincent. - Selon moi, la ou les personnes qui ont répandu sur les ondes de RTUM l'information selon laquelle les Belges avaient participé à la mort d'Habyarimana, ont provoqué ces massacres.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Pourquoi RTL M a-t-elle été créée ? Ne faisait-elle pas de la propagande ?

Col. Vincent. - Elle a été créée dans un cadre anti-MINUAR. Quant à sa propagande, elle se situait en-dessous du niveau des ragots du pire torchon.

M. Destexhe (PRL-FDF). - RTL M n'a-t-elle pas été fondée par des partisans d'Habyarimana ?

Col. Vincent. - Certains de ses fondateurs gravitaient dans l'entourage du président.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Ces gens-là ne portent-ils donc pas une responsabilité dans les massacres ?

Col. Vincent. - Ceux qui ont lancé le bruit de la responsabilité des Belges dans la mort d'Habyarimana sont responsables.

M. Mahoux (PS). - Nous avons ici un fax. du 5 avril qui dit qu'on pouvait entendre sur RTL M des incitations à « se faire » un Belge. A d'autres moments, cette radio a émis des messages anti-Belges et d'incitation au génocide. Vous en tenez-vous à l'explication du climat anti-Belge par l'attribution aux Belges de l'assassinat du président ?

Col. Vincent. - Les assassinats ont commencé après celui du président.

Mme Dua (Aaalev) (en néerlandais). - Comment avez-vous en tant que militaire évalué la position de la RTL M ? Avez-vous transmis des informations à ce sujet à Bruxelles? Avez-vous pensé que la campagne de haine de la RTL M pouvait être le signe précurseur d'une guerre civile ? Le Burundi et la Somalie en sont les meilleurs exemples.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Parmi les causes du génocide, vous avez mentionné l'assassinat du président, qui était selon vous le « père de la nation ». J'ai l'impression que vous étiez favorable au président. Vous ne paraissez pas très objectif. Qui est selon vous responsable de l'assassinat du président ?

Col. Vincent. - Vous débordez du sujet. A ma connaissance, il n'y a aucune demande d'enquête à ce sujet, à aucun niveau. Quant à mon opinion, je n'ai pas envie de la livrer car elle est entièrement personnelle.

A propos du président, je tiens à dire seulement que quand je suis arrivé en 1990 au Rwanda, le pays fonctionnait bien.

De plus, le Rwanda menait des négociations à Kampala pour le retour des réfugiés.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Les accords d'Arusha visaient à réaliser l'intégration des armées du FAR et du FPR. Jugez-vous cela réaliste ?

Col. Vincent. - C'est un point délicat et cela aurait pu marcher si la MINUAR serrait la vis. On voit les difficultés qu'a actuellement la force de l'ONU en Angola. Et pourtant le représentant de l'ONU en Angola est un homme efficace. C'était jouable mais il y avait des risques et il n'y

avait pas d'autre solution puisque l'accord avait été signé à Arusha. L'accord faisait la part belle au FPR, puisque le président avait perdu la guerre.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). - Quelle a été l'évolution de l'armée du FAR de 1990 à 1994 ?

Col. Vincent. - En octobre 1990, la petite armée du Rwanda avait repoussé le FPR. Celui-ci, dès lors, s'était tourné vers des actions de guérilla. Les armées régulières ont des difficultés à répondre à des actions de guérilla. On a essayé de faire passer l'armée régulière de 10'000 à 30'000 hommes et cela a posé des problèmes de sélection et de formation. De plus, l'armée s'est empêtrée dans une guerre de position mauvaise pour le moral des troupes. Il y a eu des désertions, les soldats se livraient à des abus de toute sorte.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Comment s'appelaient le journal et le journaliste qui, selon vous, ont contribué à la création d'un climat anti-Belge au Rwanda ? Le major Podevijn vous a transmis un rapport à transmettre au SGR. Avez-vous lu ce rapport ? Après l'assassinat du président Habyarimana, les extrémistes ont eu le champ libre. Un certain nombre de nos amis n'en faisaient-ils pas partie et n'étiez-vous pas étonné de leur attitude ? Je pense par exemple au chef d'état-major de la gendarmerie.

Mme Willame-Boonen (PSC) - Parlez-vous la langue du pays, pouviez-vous lire les éditoriaux vengeurs ?

Col. Vincent. - Non, cette langue est difficile.

Pour répondre à M. Anciaux je dirai que le premier journal est catholique de langue française.

Mes contacts avec le major Podevijn se limitaient à transmettre ses papiers quand son fax était en panne. Les Rwandais sont des gens assez distants; en trois ans et demi je n'ai noué des contacts non-professionnels qu'avec peu d'entre eux. Le chef d'état-major de la gendarmerie avec qui, il est vrai, j'ai eu des contacts réguliers, est loin d'être un extrémiste.

M. Mahoux (PS). - Nous attendions surtout des renseignements sur ce que vous avez fait sur place et sur les informations que vous avez transmises en Belgique, au SGR et à l'ambassadeur Swinnen. Quelles ont été vos activités entre 1990 et 1994 et, plus particulièrement, qui avez-vous rencontré régulièrement comme personnalités rwandaises de fin 1992 à avril 1994 ? Quel a été le contenu de vos discussions ?

Col. Vincent. - En tant que chef de liaison, j'avais des contacts fréquents avec des responsables de l'armée rwandaise.

J'avais également des contacts fréquents avec les responsables rwandais de nos trois projets.

M. Mahoux (PS). - Pouvez-vous mieux préciser vos activités ?

Col. Vincent. - J'étais le chef de la coopération militaire. A ce titre, j'avais également la charge du personnel de la coopération, je connaissais des problèmes budgétaires, d'infrastructure et autres. En tant que chef du CTM, je participais à des réunions de coopération. En outre, je remplissais des tâches d'administration.

M. Mahoux (PS). - Avec qui entreteniez-vous des contacts ?

Col. Vincent. - Avec mes homologues rwandais des trois projets ainsi qu'avec les commandants de l'armée et de la gendarmerie rwandaise.

M. Mahoux (PS). - Aviez-vous des contacts politiques à Kigali ?

Col. Vincent. - Non, je n'avais que des contacts militaires. Je ne fréquentais pas le milieu politique.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Est-ce que le nom du major Ntuyagaga vous dit quelque chose ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Non.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Je voudrais encore poser une question sur la planification du génocide.

(Poursuivant en français.)

Vous dites que le génocide ne s'est déclenché que le 6 et qu'avant, il n'y avait pas de planification. Pensez-vous vraiment que pareil drame humain ait pu se produire en l'espace de quelques semaines sans avoir été planifié ?

Col. Vincent. - Il y a peut-être eu une ébauche de planification. On ne peut toutefois tirer une conclusion de l'existence de caches d'armes. Celles-ci étaient répandues dans tout le Rwanda dès 1990.

M. Verhofstadt (VLD). - N'y avait-il pas de KWSA?

Col. Vincent. - Il ne faut pas lier la présence de caches d'armes à la planification. Il y avait des mouvements de guérilla au nord contre lesquels des milices avaient été créées, uniquement pour se défendre et armes avaient été disponibles. Le Rwanda est un grand village où tout le monde se connaît. Il n'y avait donc pas besoin de listes pour commettre un génocide.

M. Mahoux (PS). - Dans son rapport du 1er décembre 1993, le comité des droits de l'homme parlait déjà d'assassinats commis par les Interhamwe et relevait que l'extinction des Tutsis était vue par certains comme une très bonne chose. Ces déclarations se sont multipliées jusqu'à la fin. Ces documents étaient connus à l'époque.

Col. Vincent. - Je ne conteste pas l'existence de ceux-ci. Il y a d'ailleurs eu des massacres limités à chaque offensive du FPR.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Vous saviez tout cela et vous n'étiez quand même pas inquiet ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Je n'étais pas un officier de renseignements mais le chef de la coopération. Ce n'était donc pas à moi à faire des analyses.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Vous étiez donc le conseiller militaire de l'ambassadeur Swinnen. Avez-vous eu des discussions avec lui au sujet de la situation militaire ? Vous occupiez également une position importante au sein du SGR. Dans quelle mesure des personnes de ce service étaient-elles formées pour recueillir et interpréter des informations ?

Col. Vincent. - Par la force des choses, j'étais au courant, puisque j'étais le conseiller militaire de l'ambassadeur Swinnen, mais uniquement dans le domaine militaire.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). - Avez-vous eu des discussions à ce sujet avec l'ambassadeur Swinnen ?

Col. Vincent. - C'est ce que je fournissais une fois par semaine. Nous en discutons lors des réunions de coordination à l'ambassade.

En ce qui concerne votre deuxième question, il n'y a pas d'école de formation parce que nous n'en avons pas les moyens.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). - Je demande au président combien de rapports notre commission a reçu du colonel Vincent ?

M. le Président. - Le colonel Vincent a rédigé des rapports pour le SGR. Nous en avons la synthèse. Il faisait également rapport à l'ambassadeur Swinnen et ces informations étaient intégrées dans les télex de ce dernier. Nous ne disposons pas de rapports directs du colonel Vincent, sauf certains du SGR.

M. Verhofstadt (VLD) (en néerlandais). - Il y a par exemple la réunion avec le président Habyarimana en février à laquelle le colonel Marchal et l'ambassadeur Swinnen étaient également présents. Il en existe même un double rapport. Celui du colonel Vincent est adressé au SGR.

Le colonel Vincent était-il présent lorsque le colonel Bagosora a fait ses fameuses déclarations lors de la célébration de la fête nationale sénégalaise ?

Col. Vincent (en néerlandais). - Non.

Je le connaissais puisqu'il était directeur du cabinet du ministre de la Défense nationale. J'avais des contacts avec lui dans le cadre notamment de la commission mixte qui définissait le programme de coopération.

M. Destexhe (PRL-FDF). - Le colonel Bagosora était donc dans une commission concernant les programmes de coopération ?

Col. Vincent. - Non, je prenais simplement contact avec lui. La commission était présidée par le ministre rwandais de la Défense nationale.

M. Ceder (Viaams Blok) (en néerlandais). - Le colonel pourrait-il nous dire davantage sur la planification du génocide ? Il nous a choqué en nous affirmant qu'il ne croit pas à la thèse du génocide planifié. Cette position s'explique-t-elle peut-être par la distinction qu'il fait entre l'idée politique et la planification concrète ?

Col. Vincent. - Il faut se pencher sur la situation de ces pays qui sont voisins et vivent depuis des siècles dans une opposition exacerbée. Il ne faut pas chercher une cause sur mesure à ce massacre qui s'est déroulé à une échelle démesurée. Mon opinion personnelle est qu'il s'agissait d'une folie collective, d'une véritable explosion.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). - Y avait-il des personnes qui pensaient qu'Arusha allait s'enliser et qu'une solution politique sans les Tutsis était possible ?

Col. Vincent. - Tout le monde était convaincu que les accords d'Arusha devaient aboutir parce que c'était la seule solution possible. Ces accords devaient être respectés ou amendés et cela dépendait du politique.

M. le Président. - Je vous remercie d'avoir répondu aux questions qui vous ont été posées et pour les opinions personnelles que vous avez exprimées.

La réunion est close à 18 h 50 m.